

des études sur les cycles nutritifs des lacs, sur la cristallographie radiologique et sur les pressions qui s'exercent dans les couches souterraines. Son service de géophysique possède l'appareillage nécessaire pour effectuer des recherches intéressant la magnétométrie, la gravimétrie, la sismologie, l'électromagnétisme et la résistivité. La Division des services techniques donne gratuitement des renseignements aux industries de la province et met à leur disposition ses services de recherche et de perfectionnement dans les domaines de la physique, de la chimie, et du génie, y compris la technique appliquée. Au cours de l'été de 1959, 75 personnes étaient occupées à 28 travaux de recherche.

**Conseil de recherches de la Saskatchewan.**—Le Conseil a été établi en 1947 en vue de "recherches et d'investigations sur les sciences physiques dans la mesure où elles influent sur l'économie de la province de la Saskatchewan et sur les questions particulières qui peuvent être portées à son attention de temps à autre par le lieutenant-gouverneur en conseil". L'expression "sciences physiques", employée au sens large, s'étend à la biologie, à la géologie et au génie. Le Conseil effectue des recherches pures et appliquées.

Jusqu'à présent le Conseil se bornait surtout à accorder des fonds pour la réalisation de travaux autorisés et à décerner des bourses à l'Université de la Saskatchewan. Il dirige aussi un service de renseignements techniques, en collaboration avec le Conseil national de recherches. Il est maintenant entré dans une nouvelle phase d'activité. En plus de continuer son action antérieure, il dirige un nouveau laboratoire construit sur les terrains de l'Université et doté d'un personnel de plein temps.

**Conseil de recherches de l'Alberta.**—L'Alberta a établi en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles afin surtout de favoriser le développement de l'industrie minérale dans la province. Le Conseil, régi par une loi quelque peu analogue à celle du Conseil national de recherches, est soutenu par des crédits du gouvernement. Le programme actuel vise à faire servir les sciences pures et appliquées à la mise en valeur des ressources naturelles de la province. Les recherches du Conseil comprennent des études sur la houille, le pétrole, le gaz naturel, des recherches et des relevés géologiques, l'étude des sols et des recherches intéressant l'irrigation, la grêle et les routes. Le Conseil maintient un laboratoire d'essai de l'essence et de l'huile et compte un groupe d'ingénieurs industriels chargés de fournir des données scientifiques aux industries en croissance. Les laboratoires du Conseil, situés à l'Université de l'Alberta, comprennent un laboratoire qui fait aussi fonction d'usine pilote et qui a été aménagé au coût de \$750,000 par le gouvernement de l'Alberta en 1955. Ces laboratoires travaillent en collaboration avec les facultés des sciences de l'Université. L'activité de l'organisme est dirigé par un conseil de dix membres représentant le gouvernement, l'université et les industries. Les diverses entreprises de recherche relèvent de la direction immédiate de comités consultatifs dont les présidents constituent le Comité consultatif technique du Conseil, lequel est responsable de la coordination et de l'exécution des travaux scientifiques inscrits au programme.

**Conseil de recherches de la Colombie-Britannique.**—Le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, que soutient le ministère provincial de l'Expansion industrielle et du Commerce, dirige un personnel de chercheurs et d'ingénieurs ainsi que des laboratoires à l'Université de la Colombie-Britannique. Il vise à permettre même aux établissements les plus petits de mieux rivaliser sur le marché intérieur et extérieur en utilisant les dernières acquisitions de la science et de la technique. Le Conseil assure trois catégories de services: renseignements fournis gratuitement en collaboration avec le Conseil national de recherches, assistance donnée à des établissements particuliers au prix courant en cas de renseignements encore inexistant, et exécution de recherches, aux frais du Conseil, à l'égard de problèmes intéressant le développement industriel général de la province.

**Ontario Research Foundation.**—Établi en 1928, cet organisme désintéressé se consacre à la recherche appliquée. Au début, il a été financé par une dotation à laquelle ont souscrit des fabricants, des sociétés et des particuliers et par une subvention provinciale. La majeure partie de son revenu actuel provient de recherches exécutées à forfait et de